

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2023

PRÉSENTS : MM. Jean-Luc BERARD, Serge BERARD, Mme Laurence BEUGRAS, Mme Agnès BERAL, MM. Guy BOISSERIN, Jean-Marc BUGNET, Lionel BRUNEL, Mme Josiane CHAPUS, MM. Damien COMBET, Jérôme CROZET, Thierry DILLENSEGER, MM. Ernest FRANCO, Pierre FOUILLAND, Pierre FRESSYNET, Mme Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Jean-Philippe GILLET, Mme Patricia GRANGE, Valérie GRILLON, Corinne JEANJEAN, MM. Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Mmes Christine MARCILLIERE, Audrey PLATARET, MM. Jean-François PERRAUD, Mme Claire REBOUL, Catherine STARON

POUVOIRS :

Pascale MILLOT *donne pouvoir* à Catherine STARON
Grégory NOWAK *donne pouvoir* à Jean-François PERRAUD
Dominique CHARVOLIN *donne pouvoir* à Patricia GRANGE
Céline ROTHEA *donne pouvoir* à Françoise GAUQUELIN
Martial GILLE *donne pouvoir* à Josiane CHAPUS
Anne-Claire ROUANET *donne pouvoir* à Agnès BERAL
Marie DECHESNE *donne pouvoir* à Jean-Philippe GILLET

ABSENTS :

Christiane CONSTANT
Clémence DUCASTEL
Daniel SERANT

SECRÉTAIRE : Claire REBOUL

Ouverture de la séance à 18h30

1/Décisions du Président selon la délibération du 6 juillet 2020

Compte-rendu des décisions prises par Mme La Présidente en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations 2020-32 et 2020-31 en date du 6 juillet 2020, conformément aux articles L 3611-3, L 3611-2, L 3221-10-1, L 3221-11, L 3221-12 et L 3221-12-1 du code général des collectivités territoriales.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2/Rapports

2.1 – ADMINISTRATION

Rapporteur : Françoise Gauquelin

2023-22 : Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents et élus de la CCVG, et des intervenants extérieurs :

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2.2 – FINANCES

Rapporteur : Catherine Staron

2023-23 : Approbation du compte administratif (CA) 2022 :

Madame la Présidente sort de la séance. M. Perraud le doyen d'âge procède à la présentation et fait voter.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

2023-24 : Approbation du compte de gestion (CG) 2022 :

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2023-25 : Affectation des résultats 2022 et au budget 2023 :

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2023-26 : Vote des taux FPU (fiscalité directe) 2022 :

Concernant le SMAGGA, M. Berard précise que le SMAGGA (Syndicat de Mise en valeur, d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon) est engagé dans un projet lourd pour la création des ouvrages écrêteurs, d'ici 3 à 4 ans. Il y a une augmentation de la participation des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) pour ce financement éclair. Pour maintenir le niveau d'autofinancement, qu'il sera nécessaire, face à l'endettement, le SMAGGA décide d'augmenter la participation en fonction de l'inflation. Cela va être la politique dans les années à venir pour prévoir la hausse des prix potentiels.

Mme Beral demande à quoi correspond le taux de 0.31%

Mme Staron, répond que c'est la différence entre le taux moyen et le taux de la CCVG (Communauté de Communes de la Vallée du Garon).

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2023-27 : Vote des taux des taxes d'enlèvement (TEOM) pour 2023 – vote des taux par zone de collecte :

M. Boisserin, fait remarquer que malgré la baisse des taux, il y a une augmentation des recettes pour le SITOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères). Depuis le début du mandat, il n'y a pas eu de projets d'investissements et pas de projets pour l'avenir. M. Boisserin se demande pourquoi le SITOM a besoin chaque année de reporter des produits financiers, et donc de l'argent qui dort. Cet argent ne sert ni aux contribuables ni au SITOM. M. Boisserin votera les taux, mais pour la dernière année, s'il n'y a pas de changement au cours de l'année 2023.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2023-28 : Attribution de compensation (AC) 2023 :

Mme Béral demande, si la CCVG à la main sur les recettes de fonctionnement des aires des gens du voyage.

M. Boisserin répond que non, la CCVG n'a pas la main. Sur le tarif des gens du voyage, c'est une entente départementale. Il n'y a pas de dérogation possible.

Mme Staron, répond que sur la Pépinière, la CCVG à la main. Les tarifs sont revus plus régulièrement.

M. Boisserin, rajoute que le loyer de la gendarmerie est également à part.

Mme Staron, indique que c'est un projet de BP (Budget Principal). Elle précise qu'il y a sûrement des versements exceptionnels qui pourraient expliquer la variation. Sur le montant des recettes, ce ne sont pas les recettes d'exploitation qui expliquent les variations.

M. Bérard, rajoute que pour analyser le BP de la CCVG, il faut exclure ce qui est de la rétribution aux communes. Le vrai budget de la CCVG qui permet de retirer de l'autofinancement c'est l'ensemble des recettes moins la partie allouée aux communes. C'est la CCVG qui récolte les recettes et qui redistribue par la suite aux communes. Pour avoir une analyse objective, il faut raisonner sur le net.

M. Combet précise que la comparaison avec les communes est difficile, car les domaines de compétences ne sont pas les mêmes.

M. Bérard, fait une remarque sur la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire). C'est en fonction des comptes 2022 qu'il y a cette position. Les comptes 2022 avaient été supérieurs à ce qui était attendu. La DSC était modeste et n'avait pas été touchée. En 2023 il y aura donc une redistribution des excédents observés en 2022. A l'avenir, il serait préférable de suivre plus finement en fin d'année afin que les résultats soient suivis pour qu'ils soient répercutés directement sur la bonne année. Le budget de recette est quasiment stable, les dépenses augmentent considérablement et au même moment la DSC est augmentée, également. Ce n'est qu'un déplacement d'une année sur l'autre, mais cela semble bizarre. Il serait bien de choisir une DSC raisonnable et de l'ajuster en fonction des résultats afin que, chaque année, les communes et la CCVG supportent les hausses et les baisses potentielles de DSC.

Mme Staron, précise qu'une DSC en baisse poserait de nombreux soucis aux communes. La commission finance a acté de faire un point sur la position en fin d'année en fonction de l'évolution.

Mme Béral demande comment cela fonctionne pour la facturation.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2023-29 : Dotation de solidarité communautaire 2023 :

M. Gergaud, précise qu'il y a eu des retards sur certains travaux et certains n'ont pas été faits.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2023-30 : Approbation du budget 2023 :

Mme Beral, demande pourquoi les acquisitions sur les Pérouses n'ont pas eu lieu. Si c'est de l'acquisition ce ne sont pas des travaux.

Il est répondu que les travaux à réaliser par l'OPAC ne sont pas finis. Il y a une reprise des voiries à la fin des travaux comme prévu dans la convention.

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2.3 – AMÉNAGEMENT / PLH

Rapporteur : Françoise Gauquelin

2023-31 - PLH : Garanties d'emprunts VILOGIA 196 Rue du Général de Gaulle à Brignais :

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2.4 – TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Rapporteur : Damien Combet

2023-32 : Convention de partenariat Graines de Possibles : Accompagner le développement d'une centrale photovoltaïque citoyenne :

Mme Grillon, aurait aimé être sûre que c'est une association de particuliers qui s'adressent à des particuliers.

M. Combet, précise qu'ils peuvent s'adresser à des collectivités, des entreprises, des agriculteurs.

Mme Grillon demande si la CCVG va mettre à disposition des bâtiments.

M. Combet précise qu'il y a plusieurs avis qui ont été émis par des syndicats, comme SIGERLY (Syndicat de Gestion des Energies de la Région Lyonnaise). Le département intervient aussi sur ce sujet. Il y a de nombreuses structures qui veulent développer le photovoltaïque. Cette centrale citoyenne n'aura pas de gros projets, car administrée par des citoyens. Il aurait été dommage de ne pas participer à cette démarche.

Mme Grillon demande si la taille de cette structure sera assez importante pour permettre de dégager des revenus.

M Combet, précise que le but de cette centrale est de faire investir les citoyens, pour que chacun ait un petit revenu, comme indiqué dans le schéma. Les bénéficiaires sont de 3% pour les investisseurs. Le but est d'avoir une émergence de projets photovoltaïques. Il n'y a pas de recherche de rentabilité. Il y a aura retour à l'investissement dans le temps.

Mme Grillon souligne le fait que la taille de la structure correspond peut-être plus à des petits investisseurs.

M Combet précise que si les communes et les collectivités participent, avec leurs capacités financières, alors le projet mettra moins de temps à se développer. Cela sera à discuter par la suite.

M. Fouilland avait contacté une autre structure sur la COPAMO (Communauté de Communes du Pays Mornantais). Les toits de deux écoles avaient été concernés. Les projets peuvent concerner des toits de 20m² à 600 m² maximum.

Mme Staron rajoute qu'en région Rhône Alpes il y a de nombreuses centrales citoyennes.

Mme Marcillière demande le lien avec SOLARCOOP (Société Coopérative Photovoltaïque) et le temps nécessaire pour se constituer.

M. Combet répond qu'il y a un calendrier joint. Un accompagnement sera mis en place par « COPAWATT », qui accompagne la mise en place de centrale citoyenne. Il y a une différence entre centrale citoyenne ou villageoise. Les centrales villageoises étant un label. La structure COPAWATT va aider « Graines de possible » à se structurer et deviendrait « graine d'énergie ».

Mme Marcillière rajoute que « centrale villageoise » doit travailler avec SOLARCOOP.

M Combet rajoute que cela est possible. Les études de COPAWATT ont été financées par le SOL.

M. Fressynet rajoute qu'il serait bien d'avoir un compte rendu de leurs études.

M. Combet répond qu'il faudra effectivement avoir un compte rendu sur les montants utilisés.

M. Crozet précise qu'il est bien que des citoyens s'engagent dans ce type d'action. Dans certains domaines, il est bien de s'appuyer sur tout le monde pour ne pas prendre trop de retard.

Mme Staron répond que certains dossiers peuvent passer en direct pour éviter de faire faire des marchés.

Mme Gauquelin précise que sur le sujet « photovoltaïque », le territoire de la CCVG n'est pas très en retard par rapport à d'autres.

M. Fouillard demande si les investisseurs récupèrent leur mise de départ. M. Fouillard demande si les investissements concernent uniquement leur propre habitat.

M. Combet, répond qu'il y a un retour sur investissement de 3%. L'investissement ne concerne pas forcément l'aménagement de leur toit. C'est une démarche militante. C'est une contribution citoyenne au développement des énergies renouvelables. Ce sont des parts de sociétés. C'est un système coopératif, la part obtenue en investissement ne correspond pas à la somme donnée.

M. Crozet rajoute que c'est ce qui sera expliqué lors de l'étude. Cela permettra de mieux comprendre le fonctionnement.

M. Combet, répond que si la CCVG devient actionnaire, il sera bien d'avoir une explication lors d'un conseil communautaire, pour avoir des détails sur le fonctionnement.

Il est demandé la durée de vie des panneaux.

M. Combet, précise que la durée de vie est de plus en plus longue (20/25 ans).

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2.5 - ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Damien Combet

2023-33 : ENS (espace naturel sensible) Vallée en Barret - Préservation du cuivré des marais :

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

2023-34 : ENS Vallée en Barret – Mission de surveillance ONF (office national des forêts) :

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents

3 / DIVERS

M. Bérard informe qu'il y a une réunion publique sur les barrages écrêteurs le 3 avril 2023.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.
La séance est close à 20h00

À Brignais, le 28 mars 2023

Claire Reboul
Le secrétaire de séance



Françoise Gauquelin
Présidente

Signé le, 24/04/2023,
GAUQUELIN Françoise

